



# 35<sup>ème</sup> Suisse Vendéenne

Mortagne sur Sèvre – Les ESSARTS

Samedi 12 mars 2022

Une organisation du Vélo Club ESSARTAIS

Avec le soutien de





### Collège des Arbitres

- ✓ Président du Jury :
- ✓ Arbitres Titulaires :
- ✓ Juge à l'Arrivée :
- ✓ Arbitre moto :

### Organisation Echelon Course

- ✓ Président du Vélo Club Essartais : Frédéric GODARD
- ✓ Directeur de l'Organisation : Olivier PIVETEAU
- ✓ Ouverture de Course (Sécurité) : Gérard PIVETEAU
- ✓ Ouverture Course :
- ✓ Speaker Ouverture Course : Simon PHELIPPEAU
- ✓ Moto Info : Vendée Sécurité Course
- ✓ Responsable des Motards : Thierry ANGIBAUD
- ✓ Moto Ardoisière : V.S.C., Ardoisière :
- ✓ Voiture Assistance Neutre : V.C.E.
- ✓ Voiture Balai : V.C.E.
- ✓ Liaison radio : Vélo Club Essartais

### Organisation Site Départ et Arrivée

- ✓ Responsable Site de départ : Gérard PIVETEAU
- ✓ Responsable Mis en Place Véhicules : Olivier Jauzelon
- ✓ Photo Finish : Vendée Chrono Finish
- ✓ Permanence Informatique : Sylvie AVRIT (Secrétaire Organisation VCE)

### Service Médical et Sécurité

- ✓ Véhicule Médecin :
- ✓ Secouristes : Antenne Départemental de la Protection Civil
- ✓ Escorte Sécurité Motos : Vendée Sécurité Course et Vélo Club Essartais
- ✓ Signaleurs Fixe merci à : Bernard BOUT ( Mortagne sur Sèvre )  
Gérard PETE ( St Laurent sur Sèvre )  
André RAPIN ( St Malo du Bois – mallièvre )  
Christian VENDE ( Puyfolais pour Les Epesses et St Michel Mt Mercure )  
Jacky COSSARD ( Le Boupère )  
François CHEVALLEREAU ( St Prouant )  
Yves BERTHELOT ( Mouchamps )  
Marcel CHARTRON ( Chantonay – St Hilaire le Vouhis )  
Jean-Luc TESSIER ( St Cécile - St Martin des Noyers – Les Loges )  
Gérard ROBIN et ses signaleurs ( A.C.Fougeré )  
Michael CHAUVET ( Mr Sécurité du Vélo Club Essartais )  
Et son binôme Gérard CHAPELEAU

### Sécurité

- ✓ Le circuit est matérialisé par des **flèches blanches sur piquets avec en fond VCE**
- ✓ **Les points dangereux** sont signalés par l'Escorte Motorisée au moyen de drapeaux jaunes



VCE

## Opérations de départ

- ✓ 11h30 : Accueil du collège des Arbitres au local du VCE place du 8 mai aux Essarts
- ✓ 12h10 : Départ vers site de départ à Mortagne sur Sèvre
- ✓ 13h00/14h00 : Confirmation des partants, retrait des dossards et plaques de cadre par équipe (confirmation des partants faites par le DS pour les équipes constituées)
- ✓ 13h15 : Réunion des Directeurs Sportifs avec le collège des arbitres
- ✓ 14h05 : Appel des coureurs
- ✓ 14h15 : Départ fictif (environ 3 Km)
- ✓ 14h20 : Départ réel Km 0 zone du Landreau (lancé)

## Opérations à l'Arrivée

- ✓ Protocole : Les bouquets et coupes seront remis sur le car Podium du Conseil Départemental de la Vendée.
  - Au premier de l'épreuve : Un bouquet offert par , Une Coupe offerte par
  - Au second et troisième : Un bouquet offert par
  - Au Lauréat des Sprints U : Une Coupe offerte par le Super U des ESSARTS
  - A la première Equipe : Une Coupe offerte par le Conseil Départemental de la Vendée
  - **Le retrait des primes se fera sous le tivolis derrière le podium protocolaire ainsi que le retour des dossards se fera dans une caisse mise à disposition au même endroit.**
  - Responsable : Olivier PIVETEAU
  - Animateurs : Patrice Renou – Simon Phelippeau



<del>Responsable</del> de l'Organisation :	Olivier PIVETEAU	☎06.23.72.57.57.
<del>Responsable</del> sécurité en ligne :	Gérard PIVETEAU	☎06.10.61.89.23.
<del>Responsable</del> sécurité final :	Michaël CHAUVET	☎07.83.12.65.77.
<del>Médecin</del> :		
	CHD La Roche sur Yon	☎02.51.44.61.61.
	Centre Hospitalier Montaigu	☎02.51.45.40.00.
	Centre Hospitalier Cholet	☎02.41.49.60.00.
	Permanence : Sylvie AVRIT	☎06.25.94.98.10.





### Règlement Particulier

#### **Article 1. Organisation**

L'épreuve De la 35<sup>ème</sup> SUISSE VENDEENNE est organisée sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme par le Vélo Club Essartais (V.C.E. ) dont le siège est situé au 8 de la place du 8 mai, avenue de la promenade aux ESSARTS à ESSARTS En BOCAGE 85140.

L'épreuve se dispute le samedi 12 mars 2022.

#### **Article 2. Type d'épreuve**

L'épreuve, classée Interrégionale 1.24.2, est réservée aux coureurs de 1° et 2° Catégorie détenteur d'une licence de la fédération Française de Cyclisme.

#### **Article 3. Participation – Engagement**

L'épreuve est ouverte aux clubs français et aux individuels.

Les engagements à 10,00€ par coureurs se font sur le site cicle-web de la FFC.

#### **Article 4. Permanence – Vérification et confirmation des partants**

La vérification des licences, le retrait des dossards et plaques de cadre ont lieu le samedi 12 mars de 13h00 à 14h00 au SUPER U de MORTAGNE SUR SEVRE Rue du soleil levant.

Les dossards et plaques de cadre devront être restitués en état d'origine dans une caisse sous le tivolis prévu à cet effet derrière le car Podium du Conseil Départemental de la Vendée ou au véhicule balai, faute de quoi une sanction pourra être appliquée.

La Réunion des directeurs sportifs, en présence du collège des commissaires et du directeur de l'organisation, se tient à 13h15 (précise) dans le parking souterrain du SUPER U de Mortagne (accès interdit à tout les véhicules de l'épreuve). Vu le contexte actuel et afin de limiter le nombre de personne, 1 seul représentant par équipe, le responsable de l'escorte motorisée, le responsable de l'équipe des secours (ADPC) et le médecin, ainsi qu'une personne des véhicules assistance neutre.

#### **Article 5. Opérations de départ**

L'appel des coureurs sur la ligne de départ, parking devant l'Orange bleue est prévu à 14h05 après un pointage de présence effectué par les arbitres.

#### **Article 6. Radio Tour**

Les informations course sont émises sur la Fréquence du Vélo Club Essartais 157.4875 Mhz

#### **Article 7. Assistance technique neutre**

Le service d'assistance technique neutre est assuré par les voitures du Vélo Club Essartais, et de la Roche Vendée Cyclisme. Des paires de roues seront demandées aux directeurs sportifs lors de la réunion des directeurs sportifs afin de compléter les équipements de chaque véhicules d'assistance.

**Article 8. Ravitaillement**

Le ravitaillement est réglé selon les articles 2.3.22 – 2.3.23. – 2.3.24

De la sorte l'ouverture du ravitaillement se fera à la sortie Du Boupère Km 31,7 et se terminera à la fin du 1<sup>er</sup> tour du circuit final (**2<sup>o</sup> passage sur la ligne**) au Km 102,6 .

**Article 9. Délai d'arrivée**

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Ce délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des arbitres, en consultation avec l'organisateur.

Tout coureur isolé, pointé à plus de dix minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

Tout coureur ne se trouvant plus dans l'échelon course, doit respecter le code de la route.

**Article 10. Classement et prix**

Les classements suivant sont établis :

- Classement de l'épreuve selon les ordres d'arrivée : grille FFC
- Classement Sprint U, 5 classements durant l'épreuve qui ont lieu au :
  - Km 15,8 lieu dit la Guignardière (rte des Epesses)
  - Km 44,3 après le passage de Mouchamps sur RD 113 E
  - Km 59,7 avant rte du Champ du loup
  - Km 69,2 à l'entrée de St Hilaire le Vouhis
  - Km 78 au lieu dit les Moulins des Bois
- A chaque classement sont attribué 3Pts – 2 Pts et 1 Pt ainsi que 20€ - 10€ et 5€
- 100€ de primes sont à disputer sur la ligne lors des 3 tours de circuit final.

**Article 11. Antidopage**

La législation antidopage Française s'applique intégralement à l'épreuve. Le contrôle médical a lieu à la salle de L'ADPC place du 8 mai derrière le podium protocolaire.

**Article 12. Protocole**

Les coureurs suivants doivent se présenter au podium protocolaire du Conseil Départemental de la Vendée, en tenue de compétition et en respectant le port du masque et les distanciations sanitaires, dans un délai de 15 minutes après l'arrivée.

- Les trois premiers de l'épreuve
- Le premier des 2<sup>o</sup> Catégorie
- Le lauréat des Sprints U
- La meilleure Equipe



### Article 13. Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

### Article 14. Développement durable et Crise sanitaire

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité. Il en va de la responsabilité de chacun, dans ses attitudes, avant, pendant et après l'épreuve, de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages et autres débris, en dehors de la zone de collecte qui se situera après le passage sur la ligne entre le rond point de la gare et le rond point de l'humeau.

**Rappel :** Le port du masque est **OBLIGATOIRE** pour l'ensemble des participants y compris les compétiteurs jusqu'au moment du départ et une fois la ligne d'arrivée franchit, d'éviter les regroupements.

### Renseignements :

Olivier PIVETEAU

☎ 06.23.72.57.57

✉ [organisations.veloclubessartais@orange.fr](mailto:organisations.veloclubessartais@orange.fr)

🌐 <http://vc-essartais.fr/>





# 35<sup>ème</sup> SUISSE VENDEENNE

Zone de départ à Mortagne sur Sèvre

Zone d'arrivée aux Essarts

